

# UNE IDÉE POUR TALENCE ?



Parce qu'être acteur de sa ville c'est aussi s'impliquer dans l'orientation et l'utilisation de l'argent public, **Talence a lancé en mai dernier son premier budget participatif**. Les Talençais ont la possibilité de s'impliquer dans la vie de la cité en proposant puis en votant l'affectation d'une partie du budget d'investissement (au minimum de 200 000 euros) sur la base de projets citoyens.

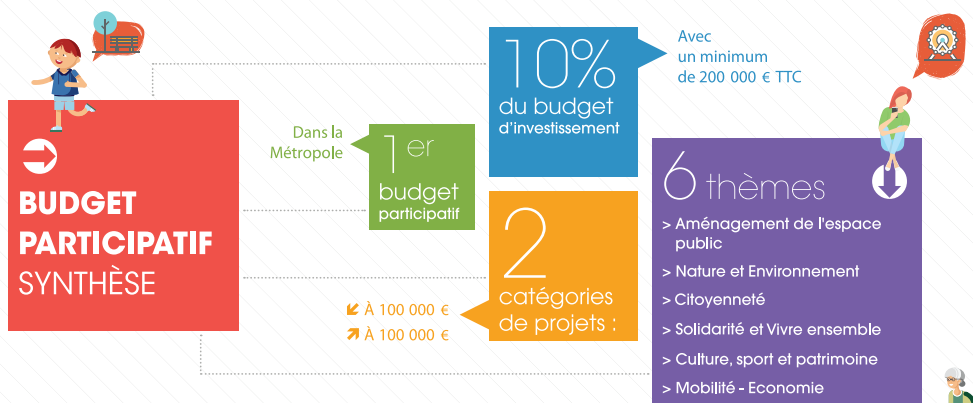
## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À TALENCE :

### UN ENGAGEMENT RÉPÉTÉ

- **2003** : création des Conseils communaux pour encourager la participation citoyenne et la prise de décision concertée,
- **2014** : dotation d'une enveloppe globale de 100 000 € pour permettre aux Conseils communaux de réaliser des actions ou des aménagements de proximité,
- **2016** : création d'un conseil citoyen dans le quartier de Thouars (représentants tirés au sort/ spécifique aux quartiers Politique de la Ville).

## LE BUDGET PARTICIPATIF, NOUVELLE ÉTAPE

### DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE



Les projets déposés concernaient tous les aspects de la vie talençaise, mais devaient cependant respecter trois critères principaux :

- **Relever de la compétence de la Ville** : le projet devait relever des compétences exercées par la Ville et devait être classé dans l'une des 6 catégories retenues (Aménagement de l'espace public, Nature et Environnement, Citoyenneté, Solidarité et Vivre ensemble, Culture - sport et patrimoine, Mobilité - Economie)
- **Être d'intérêt général** : le projet devait profiter à l'ensemble des Talençais(es)
- **Relever d'une dépense d'investissement** : le projet ne pouvait concerner que des dépenses d'investissement et non de fonctionnement

## LE BUDGET PARTICIPATIF

### LES ÉTAPES



Les projets ont été déposés en ligne [budgetparticipatif.talence.fr](http://budgetparticipatif.talence.fr) ou en **Mairie** en retirant un dossier auprès de la Direction Générale des services.  
Les dossiers devaient être déposés jusqu'au **25 mai 2017**.



Une fois le dossier déposé, les services de la ville vérifiaient qu'il répondait aux critères requis, il était alors **consultable en ligne**.



Dès la clôture du dépôt des dossiers, **les services de la Ville instruisaient chaque projet** afin de vérifier sa faisabilité technique, juridique et financière.

Les projets étaient également compilés et envoyés **aux Conseils communaux pour présentation**.



Les dossiers éligibles sont **soumis au vote des Talençais du 9 octobre au 24 novembre**. Tout résident talençais peut voter, à titre individuel et sans condition d'âge. **Chaque personne peut voter pour ses trois projets préférés dans chacune des deux catégories.**

**Le vote est possible via la plate-forme en ligne, en mairie ou durant le Forum de la Participation organisé le 21 octobre** pour présenter l'ensemble des projets proposés. Il permettra également aux Talençais d'avoir une vision d'ensemble des dossiers mais aussi de rencontrer les porteurs de projets.



**Les projets choisis seront réalisés par la ville en 2018.**

